

**SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET  
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE  
DU 19 DECEMBRE 2016**

**PRESENTS :**

**Pour le Conseil communal :**

**M. MOTTARD Maurice, Bourgmestre empêché-Président ;  
Mme QUARANTA Angela, Echevine déléguée aux fonctions de Bourgmestre ;  
M. DONY Manuel, M. GIELEN Daniel, Mlle COLOMBINI Deborah et Mlle CROMMELYNCK  
Annie, Echevins ;  
M. PAQUE Didier, Echevin temporaire ;  
Mme PIRMOLIN Vinciane, Mme ANDRIANNE Bernadette, M. IACOVODONATO Remo,  
M. BLAVIER Sébastien, Mme CALANDE Agnès, M. ANTONIOLI Costantino, M. PONTIR  
Laurent, M. TERLICHER Laurent, M. PATTI Pietro, Mme HENDRICKX Viviane, M. TRUBIA  
Giacomo, M. CUYLLE Jean, Mme COLLART Véronique, Mme NAKLICKI Haline, M. LECLOUX  
Benoît et M. FALCONE Salvatore, Conseillers communaux ;  
M. NAPORA Stéphane, Directeur général.**

**Pour le Conseil de l'Action Sociale :**

**Mlle BELHOCINE Sandra, M. CASSARO Giuseppe, Mme KOLIBOS Sophie, Mme LOISEAU Marie,  
M. PICONE Mehdi, Mme RIZZO B, M. SIMON Michel et Mme VERDIN Micheline, Conseillers de  
l'Action Sociale ;  
M. MATHIENNE André, Directeur général du C.P.A.S.**

**Pour les deux Assemblées :**

**M. LÉBOUBLE Marc, Conseiller communal et Président du C.P.A.S. ;  
M. CIMINO Geoffrey, Conseiller communal et Conseiller de l'Action Sociale.**

**EXCUSES :**

**Pour le Conseil communal :**

**Mme VELAZQUEZ Désirée et M. GUGLIELMI Benjamin, Conseillers communaux.**

**Pour le Conseil de l'Action Sociale :**

**M. NOEL Jean-Guy, Conseiller de l'Action sociale.**

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

**Point unique : Présentation du rapport annuel de coopération entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Grâce-Hollogne sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles dans le cadre de l'analyse du budget 2017.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Président ouvre la séance à 19h05'.**

---

**POINT UNIQUE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE COOPERATION ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE GRACE-HOLLOGNE SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER AINSI QUE SUR LES ECONOMIES D'ECHELLES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DU BUDGET 2017. (REF : DG/20161219-461)**

**Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale,**

Vu les articles L1122-11 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
Vu les articles 26 *bis*, § 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des C.P.A.S. ;  
Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et, plus particulièrement, son chapitre 4 ;

Vu le rapport annuel de coopération entre l'Administration communale et le C.P.A.S. sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles ;

Vu le procès-verbal de la séance du Comité de concertation Commune - C.P.A.S. du 24 octobre 2016 à la lecture duquel il ressort que ce dernier émet son accord, d'une part, sur le projet de budget du Centre pour l'exercice 2017 ;

Considérant que dans ce contexte, une réunion conjointe du Conseil communal et de l'Action Sociale s'est dès lors tenue ce jour, à l'Hôtel communal ; que la séance s'est ouverte à 19h05' ;

Entendu le rapport présenté par M. M. LEDOUBLE, Conseiller communal et Président du C.P.A.S., sur le présent dossier ;

Considérant l'intervention de Mme. PIRMOLIN laquelle désire savoir ce qu'est le projet à vocation sociale mentionné dans le rapport de coopération ; que M. M. LEDOUBLE prend l'exemple de la mise en place d'une IDESS et la création d'un taxi social déjà en gestation en commun entre le service de Cohésion sociale et le CPAS ; que Mlle COLOMBINI cite par ailleurs l'instauration d'un Plan Grand Froid ;

Considérant en outre l'intervention de Mme. PIRMOLIN laquelle se demande ce que recouvrent les termes « situations de quiproquos » dans l'élaboration du budget 2017 ; que M. M. LEDOUBLE explique que cela concerne essentiellement la réunion de concertation avec le C.R.A.C. et les problèmes de communication entre les représentants communaux et du C.P.A.S. ; qu'il n'y a pas de rapport écrit disponible émanant du C.R.A.C. ; que néanmoins l'on peut retrouver une partie dudit rapport dans la délibération de la tutelle d'approbation des budgets et ses modifications ;

Considérant l'intervention de M. ANTONIOLI lequel se demande quelles étaient les remarques du C.R.A.C. quant au budget du C.P.A.S. ; que M. M. LEDOUBLE précise notamment que la représentante du C.R.A.C. posait l'inscription d'une recette de 70.000 € provenant du fédéral dans le cadre de la lutte des personnes exclues du chômage ; que M. le Directeur financier du C.P.A.S. avait fait observer qu'il n'existait aucune certitude de perception de ladite recette, notamment, aucun document écrit indiquant que le C.P.A.S. allait la percevoir ;

Considérant que plus aucun membre de l'Assemblée ne souhaite prendre la parole ; que la séance est levée à 20h13' ;

La présente délibération est insérée de manière identique dans les registres aux délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

***Monsieur le Président lève la séance à 20h13'.***

---

***Ainsi délibéré à Grâce-Hollogne le 19 décembre 2016.***

***Le Directeur général,***

***L'Echevine déléguée aux  
fonctions de Bourgmestre,***

\*\*\*\*\*